

Les célébrations pénitentielles (non sacramentelles)

1. Dans les Appendices de l'Ordo Paenitentiae de 1973

I. De absolutione a censuris – De dispensatione ab irregularitate (p. 79)

II. Specimina celebrationum paenentialium (pp. 81-115) Cf. le tableau synoptique 9.2:

III. Schema pro conscientiae discussione (pp. 116-119) : *En trois étapes, à partir de 3 paroles d'Évangile* : I. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur (Mt 22,37). II. Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés (Jn 15,12). III. Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime (Jn 14,21).

2. L'intérêt pastoral des célébrations pénitentielles (non sacramentelles)

(selon RF 51s. = RR 36s., et selon les remarques préliminaires de RR, p. 82)

A l'origine de l'insertion de ces propositions : le souci d'éviter les célébrations incontrôlées.

- a) Les célébrations de la pénitence ont **valeur en elle-mêmes** comme révélant le caractère ecclésial de la pénitence . . .
- b) Elles sont ouvertes à **ceux qui ne peuvent avoir recours au sacrement** (les divorcés remariés [expressément cités], les catéchumènes, les pécheurs notoires)
- c) Elles trouvent aussi leur place dans le cadre de l'initiation des **enfants** à une démarche pénitentielle en Eglise.
- d) Elles peuvent être présidées, **en l'absence de prêtre**, par un diacre ou un catéchiste, ou un autre membre de l'assemblée chrétienne concernée.
- e) Ces célébrations . . . peuvent constituer une utile **préparation à la confession** en aidant à approfondir et exprimer de manière communautaire la résolution permanente de conversion . . . (cf. p. 82, au n. 4 de l'Appendix II)

3. La structure (Cf. le tableau synoptique 9.2)

Chaque proposition suit un leitmotiv donné au début, auquel correspondent les lectures, sauf la proposition pour l'Avent.

Les rites d'ouverture : comparables à ceux de la forme B

La liturgie de la Parole : les 9 propositions ont chacune un choix propre de lectures :

- 1 ou 2 [Avent ou Carême II] lectures, psaume et Évangile
- pour les enfants : un seul texte (Évangile), pour les jeunes : silence ou chant au lieu du psaume.

Puis homélie et examen de conscience (pour lequel on renvoie au schéma donné en App. III à titre d'exemple).

Il est précisé qu'il doit y avoir toujours un temps de **silence** (*spatium silentii*) afin que chacun puisse faire de façon plus personnelle son examen de conscience.

L'acte pénitentiel :

Sauf dans la première proposition qui prévoit l'aspersion, elle comprend le *Notre Père* précédé du *Je confesse à Dieu* et / ou d'une prière litanique.

Le rite se termine de diverses façons, généralement par une oraison puis une formule de renvoi (salutation ou bénédiction).

4. Mises en oeuvre

Diverses propositions faites dans les revues liturgiques, la plupart du temps pour la forme B du sacrement (mais adaptables pour célébration non sacramentelle)

a) Déployer la démarche pénitentielle en plusieurs étapes dans le temps¹

Dissocier dans le temps le moment d'une entrée commune en conversion qui pourrait se faire en début de parcours, et celui où est donnée la possibilité de recevoir le signe sacramentel du pardon, puis l'eucharistie qui vient couronner la démarche en même temps que le temps liturgique.

Avantages :

- La formule est plus souple pour s'adapter au nombre de prêtres à disposition.
- Cela donne place aux chrétiens que leur situation habituelle empêche d'être pleinement participants des sacrements (catéchumènes, . . . , même divorcés remariés).
- On revalorise les "actes du pénitent" (cf. RF, p. 74) et respecte les délais pour que mûrisse une décision personnelle. Tous en effet ne sont pas prêts à recevoir l'absolution au moment d'une célébration communautaire (B).
- Cela évite que célébrations communautaires conduisent à un conformisme opposé à la vérité de la démarche
- Cela a l'avantage aussi de faire découvrir qu'une vie de foi, avec sa richesse, - et dans sa dimension de conversion - n'est pas entièrement dépendante d'une présence sacerdotale.

b) mettre en valeur signes, symboles, etc. (comme pour l'eucharistie), par ex.

- procession du lectionnaire au début de la liturgie de la Parole
- divers symboles du baptême : cierge, eau, . . .
- procession au baptistère : après la confession individuelle, on peut s'y rendre pour déposer une fleur, s'incliner devant la croix, ou le cierge pascal . . .

¹ Cf. Béguerie, «La vie du sacrement » (Bibliogr. 11.); Marliangeas, DVA, 618.

c) E. a. remettre en valeur le Carême

Cf. exemple donné par Béguerie, a.c. (cf. note 1) : au Mercredi des Cendres, chaque pénitent annonce au prêtre l'effort de conversion qu'il a choisi. Mercredi saint : les confessions individuelles avec certains aspects communautaires...

d) Des journées du pardon

Exemple de l'église Saint-Jacques de Reims rapporté par J.-L. Oudinot (*Célébrer* 311 (2002) 46s.) : Dans une **église bien située, des journées proposées durant le Carême et l'Avent, de 10h00 à 21h30**, avec accueil (et feuille remise à l'entrée), possibilité de rencontrer prêtres pour confession ou entretien, ou laïcs, de se recueillir dans une chapelle pour l'adoration..., s'achevant par l'eucharistie célébrée à 21h30.

e) Les célébrations pénitentielles avec des enfants

(La présentation de 7 célébrations – pour circonstances diverses - dans la première édition (1976) de *Célébrer la réconciliation avec des enfants*, p. 85-109, n'est pas reprise dans la seconde édition)

5. CÉLÉBRER LA RÉCONCILIATION AVEC DES ENFANTS. A l'intention des catéchistes, prêtres, éducateurs et parents chrétiens, Chalet / Tardy, Paris 1999

a) Table des matières et points saillants

De riches réflexions d'ordre pastoral (pédagogie, psychologie, théologie...) qui valent aussi pour le sacrement donné aux adultes.

I. CÉLÉBRER LA RÉCONCILIATION AVEC DES ENFANTS
1. Formes et modalités de la réconciliation**2. Les éléments constitutifs du sacrement de réconciliation** (pp. 31-50)

Riche introduction sur les 4 moments de la célébration selon le RF, avec chaque fois : LES RÉALITÉS EN CAUSE et les ORIENTATIONS PRATIQUES. Par exemple :

Confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché :

ORIENTATIONS PRATIQUES : 1. L'aveu de la foi – 2. L'aveu du péché, et surtout :

3. Les « examens de conscience » (qui sont « examens de confiance »)

4. Remarques sur les degrés de gravité du péché

Accueillir le pardon de Dieu pour en être les témoins auprès de tous :

ORIENTATIONS PRATIQUES : 2. Des pratiques à éviter (p. 48) :

1) inviter les enfants à une démarche d'aveu individuel sans leur donner l'absolution individuelle

2) pratiquer le « brûlage des péchés ». Ecrire ses péchés à l'inconvénient e. a. de pouvoir faire oublier que l'aveu humain n'a de réelle signification que s'il est fait à quelqu'un. En outre, brûler revient à détruire ; or le sacrement de la réconciliation ne détruit pas le passé de la personne, il recrée.

II. POUR APPROFONDIR LE SENS DU SACREMENT ET SE PRÉPARER À EN VIVRE
1. Conscience morale et sens du péché (53-66), e.a. sur « L'importance des signes » (p. 64s.):

« Parler, donner à l'enfant des critères d'appréciation sur son geste, des repères de gravité et de responsabilité, est fondamental. »

« Montrer à l'enfant que tout geste, toute parole qui est donnée à l'autre, participe au sens de la vie et de la mort du Christ »

« Dire à l'enfant qu'il n'est pas tout-puissant. . . » qu'il ne peut porter une faute à la place de quelqu'un . . .

« L'aider à prendre de la distance, à ne pas se priver de vivre, de grandir, de sortir au nom d'un problème familial, montre combien le discernement moral est délicat, entre l'ouverture aux besoins de l'autre et la liberté nécessaire à l'enfant pour qu'il construise sa vie. »

2. Fondements bibliques et théologiques du sacrement de la réconciliation (67-77)**3. La Parole de Dieu dans la célébration** (79-81)**4. Quand célébrer le sacrement ?** (83-87), e.a. « Selon quelle progression ? » (p. 86s.):

- des célébrations non sacramentelles du pardon constituent une bonne initiation ...

- une première célébration du sacrement : démarche individuelle

- ensuite : intégrer assez rapidement les enfants dans les démarches proposées aux adultes

- 1^{ère} confession avant 1^{ère} communion [voir plus bas ANNEXE]

- rapport entre enfants baptisés se préparant à 1^{ère} communion et enfants non-baptisés se préparant à l'initiation.

5. Éléments pour accompagner des enfants et des jeunes en situation d'inadaptation**6. Témoigner du pardon reçu** (la suite...)
III. MATÉRIAUX POUR CÉLÉBRER (93-115)
1. De l'usage des parcours existants**2. Du bon usage des textes bibliques dans les célébrations du sacrement**²**3. Des chants pour célébrer la réconciliation****4. Des gestes qui annoncent le pardon**

² Propose aussi des textes de l'AT, y compris des psaumes...

Des propositions pour sortir des « recettes » et « entrer dans un mouvement qui met en œuvre tout le corps : celui de chacun, mais aussi ce corps de l'Eglise assemblée. Dans cet ample mouvement, les objets majeurs nous guident. » (à savoir, plutôt que des « recettes », les gestes et symboles déjà présents dans la liturgie : processions, cierge pascal, croix (de procession), etc.)

5. Quelques documents audiovisuels

ANNEXE

Réflexion sur la pratique pastorale de la première confession et de la première communion des enfants. *Note de la Commission épiscopale de l'enseignement religieux en date du 31 janvier 1974.*

Bibliographie (123s.) - Index (125s.) - Textes bibliques cités dans l'ouvrage (127)

b) Une question : maintenir la 1^{ère} confession avant la 1^{ère} communion ?

La règle traditionnelle

CIC 1983, can. 914 suppose que la première communion des enfants a lieu « après une confession sacramentelle antérieure » (à compléter par le can. 989), et confirme diverses interventions venant de Rome signifiant de cesser toute expérience visant à placer la première confession après la première communion.

Raisons traditionnelles en faveur de cette pratique (cf. Mette, a.c. [Bibliogr. 14.] p. 86s.), e.a. : la nécessité de la confession ne découle pas d'un précepte ecclésiastique surimposé, mais de la nature même du rapport du croyant au salut chrétien. . . . Tout enfant lorsqu'il arrive à l'âge de la responsabilité personnelle doit être formé à la *metanoia* et rendu capable de se confesser

Cependant . . . (d'après Mette, a.c.)

Cette situation, où les enfants doivent être acheminés vers la pratique de la confession individuelle alors qu'elle n'est plus guère utilisée par les membres adultes de la communauté, incite les pasteurs et les parents engagés à se poser la question : « Pastoralement, est-il vraiment significatif et sincère d'agir comme nous le faisons avec les enfants ? ».

- danger que, par une admission trop précoce, jeunes et adultes restent, dans la formation de conscience et la pratique de la confession, largement fixés sur ce qui a été appris dans l'enfance.
- si dans la communauté la tradition n'est plus vivante, en menant les enfants au sacrement de pénitence, ne leur apprenons-nous pas en même temps ceci : c'est là quelque chose pour les enfants ? (car les adultes ne le font pas). Quand je serai grand, je n'en aurai plus besoin.

Un consensus

- Le sacrement de pénitence a besoin d'une continuation et d'un approfondissement progressif ...
- Toute la communauté est responsable de cette réception et de cette continuation, c'est pourquoi les parents doivent participer autant que possible à la catéchèse de la pénitence auprès des enfants.